

La fabrique de l'hérétique

Par Alessia Trivellone

Le débat sur l'existence des « cathares » divise. Hérétiques dualistes organisés en contre-Église ou fruit d'une construction médiévale reprise et amplifiée au XIX^e siècle pour des raisons identitaires ? Le choix s'impose désormais, qui empêche toute synthèse de compromis.

À propos de : Arnaud Fossier, *Les Cathares, ennemis de l'intérieur*, Paris, La fabrique, 2025, 200 p., €20, ISBN 9782358723046.

Voilà bientôt trois décennies, des historiens, réunis à Nice sous l'égide de Monique Zerner, faisaient paraître un livre collectif, dont le titre, *Inventer l'hérésie ?*, annonçait la nouveauté¹ : les contributions montraient comment au Moyen Âge, dans des contextes divers, des accusations d'hérésie étaient conçues et instrumentalisées pour des questions de pouvoir. Dans son article au sein du volume, Jean-Louis Biget glissait discrètement, en note de bas de page, un constat inédit : « Les hérétiques méridionaux n'ont jamais pris, ni reçu, au cours du Moyen Âge, le nom de *cathares* »². Cette observation allait déclencher un bouleversement historiographique majeur : les études qui ont suivi ont mis à mal une construction séculaire qui voulait que des cathares fussent implantés dans le midi de la France entre le XII^e siècle et le début du XIV^e, certains travaux allant jusqu'à mettre en cause leur existence même³.

¹ Monique Zerner (dir.), *Inventer l'hérésie ? Discours polémiques et pouvoirs avant l'Inquisition*, Nice, CEM, 1998.

² Jean-Louis Biget, « "Les Albigeois" : remarques sur une dénomination », dans *Inventer l'hérésie*, op. cit., p. 219-255 : p. 219, note 2. « Cathares » est en italique dans le texte.

³ Markus Krumm, Eugenio Riversi, Alessia Trivellone, *Die Erfindung der Katharer. Konstruktion einer Häresie in Mittelalter und Moderne*, Ratisbonne, Schnell & Steiner, 2023.

Presque trois décennies plus tard, l'impact de ces recherches se fait sentir dans la société. En mai 2024, l'Aude a renoncé au label « Pays Cathare » qui figurait accolé au nom du département depuis 1992. En 2025, l'association chargée de promouvoir la candidature des « châteaux cathares » au Patrimoine de l'humanité de l'UNESCO a décidé de les présenter sous le nom de « forteresses royales ». Ce choix suscite l'indignation et la colère de quelques collectifs méridionaux. Ces édifices ont en effet toujours été considérés comme des bastions face à la croisade menée par les barons du Nord au XIII^e siècle pour annexer le comté de Toulouse au royaume de France, au prix de nombreux massacres : la décision de les étiqueter sous le nom des envahisseurs de jadis rouvre des blessures jamais cicatrisées. Dès lors, des pétitions en ligne ont surgi et des manifestations ont été organisées. Cet épisode de l'histoire est devenu ainsi d'une actualité brûlante : y a-t-il eu des cathares dans le Midi ?

Une construction historiographique remise en cause

La conviction que des cathares ont habité les contrées méridionales naît au XIX^e siècle, sous la plume du théologien alsacien protestant Charles Schmidt et du pasteur poète ariégeois Napoléon Peyrat. Or, cette construction faisait fi des sources médiévales méridionales, qui ne mentionnent jamais de cathares dans la région. Pire, Schmidt crut pouvoir reconnaître des cathares derrière toute dénonciation d'« hérétiques » de la Chrétienté, faisant naître ce mythe d'une contre-Église cathare paneuropéenne que l'on retrouve dans les synthèses et les manuels scolaires et universitaires du XX^e siècle. On attribuait à ces hérétiques une origine orientale et des croyances dualistes, selon lesquelles la création du monde relèverait des deux principes du Bien et du Mal : leur hétérodoxie aurait été la cause de la « croisade contre les Albigeois » (1209-1229) ; ils auraient été les victimes de l'Inquisition à partir des années 1230.

Les recherches des trois dernières décennies ont remis en cause ce récit. En effet, non seulement la dénomination « cathare » n'est employée par aucun auteur méridional – les chroniqueurs de la croisade et les inquisiteurs utilisent généralement le mot *heretici*, « hérétiques », ou plus sporadiquement d'autres appellatifs –, mais l'accusation même d'hérésie est largement instrumentalisée pour servir aux plans d'annexion royaux. En d'autres termes, non seulement il n'y avait pas de cathares, mais probablement pas non plus de déviance doctrinale : le Midi était une terre à conquérir et l'accusation d'hérésie un prétexte destiné à justifier l'invasion.

Heurtant de front une construction séculaire, ces nouvelles recherches ont été accueillies avec méfiance par une partie de la communauté universitaire formée à l'aune du modèle précédent. Nourri par l'appropriation identitaire sur des bases régionalistes antijacobines et confessionnelles – les cathares étant considérés comme les ancêtres des protestants massacrés pendant les guerres de religion – le clivage historiographique reste profond.

Deux visions opposées : existe-t-il un juste milieu ?

Dans ce contexte de renouvellement historiographique, une synthèse agile, s'adressant à un public élargi, est plus que bienvenue. Universitaire médiéviste, Arnaud Fossier n'a jamais consacré de recherches personnelles aux hérésies médiévales et dispose du recul nécessaire pour expliquer le débat : toutefois, faire une synthèse à partir d'études de seconde main est une tâche ardue, tant les positions historiographiques sont inconciliables. À moins de remonter aux sources, deux seules voies sont possibles : exposer clairement les différentes visions sans prendre position, ou adopter le point de vue que l'on considère comme le plus pertinent. L'auteur semble pourtant choisir une troisième voie, en s'aventurant sur une ligne de crête plus que périlleuse.

Ainsi, dans la quatrième de couverture, l'auteur proclame la volonté de déjouer « huit siècles de mythes, de falsifications, de récupérations », paraissant se ranger parmi les chercheur·ses qui défendent une nouvelle lecture de l'hérésie. De plus, l'ouvrage multiplie les clin d'œil au livre *The War on Heresy* de R. I. Moore (publié en 2012 et traduit sous le titre *Hérétiques. Résistances et répression dans l'Occident médiéval*). Ainsi, si le titre du livre anglais établit une analogie entre la persécution de l'hérésie et la « guerre contre la Terreur » de George W. Bush dans les années 2000 ou la « guerre aux drogues » menée depuis Nixon, le sous-titre de l'ouvrage d'Arnaud Fossier, *Ennemis de l'intérieur*, fait référence à la volonté d'États, souvent totalitaires, d'éliminer des dissidents par des constructions discursives arbitraires. Arnaud Fossier intitule un de ses chapitres « Naissance de la société de persécution », en évident hommage à R. I. Moore qui a forgé ce concept selon lequel la centralisation progressive des pouvoirs à partir du XI^e siècle s'accompagne de la persécution systématique de groupes marginaux – juifs, musulmans, lépreux, hérétiques, prostituées ... –, utilisée comme un instrument de contrôle social et politique. Les titres de chapitres, captivants (« Rats des villes ou rats des champs ? », « Les morsures des loups et le venin de l'aspic », etc.),

résonnent avec ceux, également évocateurs, de la synthèse de l'historien irlandais. Les similarités vont jusqu'au choix de la couverture qui, dans les deux cas, reproduit la même miniature issue d'un manuscrit des *Grandes Chroniques de France*. R. I. Moore étant l'un des pères de la vision renouvelée de l'hérésie, ces analogies laisseraient penser que l'auteur entend se faire le porte-parole du renouvellement historiographique.

Pourtant, le bilan historiographique et épistémologique (p. 23-33) est empreint d'ambiguïté, tout comme le positionnement déclaré de l'auteur :

En même temps, l'angle historiographique choisi ne me fera pas que des amis. En naviguant entre les eaux occitaniennes d'un côté – parmi lesquelles la sympathie pour les cathares peut être sans limites – et celles du catharisme de l'autre – avec son clergé de "parfaits", ses croyances, ses gestes et son folklore propres –, je me situe dans le sillage de ce qu'il est parfois convenu d'appeler "l'École de Nice", ayant montré que l'hérésie médiévale avait d'abord été une construction intellectuelle des clercs catholiques (p. 30-31).

Quelle est alors la position de ce livre ?

Une historiographie effervescente, des sources complexes

Dans un champ en plein renouvellement, l'enjeu central est de présenter clairement les acquis récents. La tâche est rude, car l'historiographie sur l'hérésie est d'une extraordinaire abondance et se renouvelle à un rythme accéléré : Arnaud Fossier de fait ignore des publications récentes, voire attribue à des historiens des positions qu'ils ne partagent plus. Ainsi, l'auteur affirme que Jean-Louis Biget pense que la charte de Niquinta (un document censément rédigé par des hérétiques, mais dont l'authenticité est discutée) est une forgerie du XIII^e siècle (p. 42) ; or, si l'historien avait bien défendu cette hypothèse en 2001, il est revenu sur sa position en 2020, en démontrant efficacement qu'elle est plus probablement un faux du XVII^e siècle⁴.

⁴ Jean-Louis Biget, « Retour sur le concile de Saint-Félix », *Cahiers de Fanjeaux*, 55, 2020. De manière similaire, Arnaud Fossier parle des cathares qui auraient vécu dans la ville d'Orvieto, au nord de Rome, dans le Patrimoine de saint Pierre (p. 81) et cite en note un article de Florian Mazel de 2018 : ce dernier fait pourtant remarquer que les sources médiévales n'ont jamais parlé de cathares dans la ville. De même, Mark G. Pegg n'a pas « montré que l'Église cathare, avec son clergé de "parfaits" et ses rituels parodiques, était une construction inquisitoriale » (p. 28), puisque l'historien australien est au contraire l'un des premiers à avoir fait remarquer que les inquisiteurs du Midi ne parlent jamais de cathares.

Le livre contient d'autres formulations ambiguës, voire inexactes, concernant les sources. Ainsi, est mentionnée l'existence « d'authentiques groupes de dissidents – dont certains furent nommés cathares, d'autres patarins, lors du concile œcuménique de Latran III » en 1179 (p. 13 et 93). Cette formulation imprécise trahit la rhétorique fine et choisie du décret du concile, qui mentionne au contraire des « hérétiques dénommés par les uns cathares, par d'autres patarins, publicains, ou autrement encore ». La différence est de taille : le concile ne détermine pas des groupes, mais donne plusieurs noms interchangeables, nourrissant l'idée que l'hérésie, un concept abstrait, serait un seul monstre à plusieurs têtes que l'on trouverait partout, « dans la Gascogne albigeoise, dans le Toulousain, et en d'autres lieux ». De manière similaire, par une lecture hâtive et simplificatrice, les tenants de la vision traditionnelle prennent souvent ce décret au pied de la lettre et font la preuve de l'existence des cathares dans le Toulousain⁵.

Enfin, l'ouvrage n'est pas dépourvu de contradictions. Par exemple, Arnaud Fossier explique lucidement la « réelle difficulté à manipuler » les registres d'Inquisition (p. 123) et, dans de très belles pages, montre les erreurs d'interprétation faites par des historiens comme Emmanuel Le Roy Ladurie ou Carlo Ginzburg, lorsqu'ils ont pris ces registres au pied de la lettre (p. 160-164). Ces précautions méthodologiques sont toutefois complètement oubliées lorsque, ailleurs, il raconte la vie de supposées communautés féminines hérétiques du Midi, telles qu'elles ont été reconstruites par des chercheuses à partir de la lecture littérale des sources d'Inquisition (p. 129-133)⁶. Ces contradictions, qui semblent dériver de l'oscillation entre des positionnements historiographiques divergents, concernent aussi le cœur du sujet, à savoir l'existence des cathares.

⁵ Autre exemple : Arnaud Fossier affirme qu'Yves de Chartres (mort en 1116) serait le premier auteur à employer le mot « cathare » (p. 36). En réalité, comme d'autres auteurs de collections canoniques, Yves copie mot à mot une phrase d'une décrétale d'Innocent I^{er}, évêque de Rome entre 401 et 417 : toutefois, les cathares dont parle Innocent I^{er} ne sont pas dualistes et cette tradition n'a aucun impact sur l'invention des cathares médiévaux. Il n'y a donc aucune raison de citer Yves de Chartres parmi les créateurs du mythe.

⁶ Ailleurs, il énonce des raisons politiques à l'origine des accusations d'hérésie dans le Midi (p. 66-67) et en arrive à dire, après avoir parlé de la distorsion des paroles des accusés opérée par les inquisiteurs, que « la persécution créa l'hérésie » (p. 165). Pourtant, le livre présente majoritairement une vision essentialiste de l'hérésie, parfois en usant des expressions qui font écho au langage médiéval : le seigneur de Montségur serait, ainsi, « un homme entièrement dévoué à la cause de l'hérésie » qui espérait pour cette raison mettre fin à l'Inquisition (p. 114).

Les cathares ont-ils existé ?

« Les cathares ont-ils existé ? », tel est le titre du chapitre 2. Aucune réponse claire ne se trouve dans ce chapitre ; les lecteurs et les lectrices n'auront pourtant aucun mal à se faire leur propre idée, tant les mentions de cathares sont omniprésentes dans le livre. Ainsi l'auteur avance-t-il que « les cathares ont bel et bien été combattus avec âpreté par l'Église, parfois en collaboration avec les appareils d'État » (quatrième de couverture), que la croisade contre les Albigeois n'est pas parvenue à démanteler des « réseaux cathares » (p. 14), que des « *domus* cathares », formées par des femmes, existaient dans le Midi (p. 132) et que Pierre Maurand, « l'un des membres les plus éminents du patriciat urbain d'Albi » (en fait, de Toulouse), serait un cathare (p. 70-71). Au-delà du Midi, les cathares seraient également présents en Italie (p. 83), dans les villes lombardes (p. 75-76), et en Toscane et en Ombrie, plus particulièrement à Orvieto (p. 77-82). Voilà qu'à l'encontre de l'unanimité des chercheuses et chercheurs qui œuvrent au renouvellement de l'étude sur l'hérésie, Arnaud Fossier écrit que des cathares ont bien existé. Par ailleurs, nulle part il n'écrit ce qui est devenu un constat banal, à savoir qu'aucune mention de cathares ne se trouve dans les sources méridionales ; au contraire, il affirme que les témoins comparus devant l'inquisiteur de Pierre Cellan, dans le Quercy, en 1241-1242, avouent avoir été en contact avec des « cathares » (p. 119-122) – ce qui est faux, le mot étant absent du registre. L'auteur pense-t-il que les cathares seraient dualistes ? Sur ce point, il est plus difficile de trancher, car, sans s'exprimer jamais directement, il se limite à reporter les croyances que les traités polémiques leur attribuent (p. 9-10), à les soupçonner d'une pensée « duelle » (p. 84) avant de se rallier fugacement à des propos d'historiens qui nient le dualisme (p. 84).

Que l'auteur adhère à la vision traditionnelle d'un catharisme paneuropéen ne constitue pas en soi un problème. Ce positionnement est cependant en contradiction avec ses propres propos lorsqu'il affirme défendre une nouvelle vision de l'hérésie. Pourtant, le livre résume, bien qu'avec quelques malentendus, ce qu'on sait des premières dénonciations de cathares dans les sources médiévales (p. 35-37). Le premier auteur qui décrit des hérétiques cathares dualistes est Eckbert de Schönau, moine bénédictin allemand, en 1163, dans l'archevêché de Cologne. De manière surprenante, tout en affirmant voir autour de lui des *katari*, le moine leur attribue des croyances qu'il copie, parfois mot à mot, de la description qu'Augustin fait des manichéens au V^e siècle ; le nom est également emprunté à l'œuvre d'Augustin (*catharoe*). Le moine croit donc voir autour de lui les mêmes hérétiques qu'Augustin.

Ce phénomène est dû, comme Arnaud Fossier le dit lui-même, à « une incapacité typiquement médiévale à penser la nouveauté d'un phénomène autrement qu'au prisme de catégories héritées d'un lointain passé » (p. 36). À partir de là, il ne peut y avoir qu'une déduction logique : les cathares qu'Eckbert de Schönau était convaincu de voir n'existaient pas. Puisque le moine est le premier à décrire des cathares dualistes et que les autres auteurs qui en parlent par la suite (les papes et les inquisiteurs en Italie du Nord au XIII^e siècle) connaissent son œuvre et s'en inspirent, la conséquence est sans appel : il n'y a jamais eu de cathares au Moyen Âge.

Ce n'est pourtant pas le résultat auquel parvient Arnaud Fossier : tout se passe comme si, au lieu de suivre le fil logique des recherches récentes qu'il connaît et qu'il résume, l'auteur cherchait à construire une synthèse impossible entre des positions contraires. Avec une pointe d'humour, R. I. Moore avait déjà indiqué l'impossibilité d'atteindre un « juste milieu » dans cette recherche :

Quant au point essentiel en débat, il n'existe pas de juste milieu : nous ne pouvons pas accepter de nous contenter d'un demi-cathare.⁷

Les paroles de cet immense historien disparu en février 2025 résonnent aujourd'hui avec force : la recherche ne peut se fonder sur la volonté d'aboutir à un consensus, mais doit se baser sur l'examen scrupuleux des sources. La médiation, disposition humaine louable, ne peut suppléer la rigueur critique, seule garante de la solidité du savoir historique.

Publié dans lavedesidees.fr, le 16 avril 2026.

⁷ R. I. Moore, « Principles at Stake: The Debate of April 2013 in Retrospect », in *Cathars in Question*, éd. A. Sennis, Londres, 2016, p. 257-273, cit. p. 268 : « As to the main point at issue middle ground does not exist. We cannot agree to settle for half a cathar. ».